FICHE PRATIQUE - DEMANDER UNE ASA (personne vulnérable, garde d'enfant,...)

éducation Solidaires

Mise à jour le 4 juin 2020

> Qu'est-ce qu'une ASA?

C'est une autorisation spéciale d'absence qui est accordée par l'autorité hiérarchique. <u>Elle est accordée dans l'hypothèse où aucune modalité de travail à distance n'est possible</u>. Si le travail à distance est possible, il est à définir en lien avec la hiérarchie de l'agent-e et à valider par lui/elle.

Comment faire une demande si l'on est vulnérable ou si l'on vit avec une personne vulnérable ?

Elle doit être faite par mail auprès de mon supérieur hiérarchique (IEN, chef d'établissement, chef de service) :

- si je suis une personne vulnérable, je joins un certificat médical sans que le certificat ne comporte la mention de la pathologie, le secret médical doit être respecté.
- si je vis avec une personne vulnérable, je joins un certificat médical ainsi qu'un justificatif de domiciliation.

→ L'ASA est sans incidence sur la rémunération de l'agent-e et son déroulement de carrière.

Situation	Que faire ?
1) Je refuse de remettre mes enfants à l'école	
Je suis enseignant.e et parent d'enfant(s) de moins de 16 ans, je ne souhaite pas remettre mes enfants à l'école, je n'ai aucune solution de garde.	place alors en télétravail afin d'assurer la
Je suis personnel non enseignant et parent d'enfant(s) de moins de 16 ans. Je ne souhaite pas remettre mes enfants à l'école, je n'ai aucune solution de garde et je ne peux pas travailler à distance.	1 0 0
2) Je suis une personne vulnérable	/ je vis avec une personne vulnérable
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical de mon médecin traitant (le certificat ne doit pas préciser la pathologie).
Je fais partie des personnes vulnérables au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	Je demande une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) en joignant un certificat médical de mon médecin traitant.
Je vis avec une personne ayant une vulnérabilité au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique (<u>liste</u>) et je peux travailler à distance.	J'en informe mon supérieur hiérarchique en joignant un certificat médical du médecin traitant ainsi qu'un justificatif de domiciliation.
Je vis avec une personne ayant une vulnérabilité au sens des 11 critères définis par le Haut Conseil de la Santé Publique et je ne peux pas travailler à distance.	±

Ne restez pas isolé.es face aux pressions hiérarchiques!
Contactez SUD Education Champagne Ardenne:
06 49 71 35 55 / sudeduc.champ.ard@gmail.com